

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 février 2009 à 18 h 00

AUJOURD'HUI vingt six février deux mille neuf

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 20 février 2009, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, président la séance

Présent(e)s :

Serge GODARD, Alain MARTINET, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Michel FANGET, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, René MAYOT, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Thierry ORLIAGUET, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Jean-Philippe VALENTIN

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

Dominique ADENOT, Odile VIGNAL, Havva ISIK, Nicole BARBIN, Claudine LAFAYE, Louis VIRGOULAY

Excusé(e)s :

Carole COURTIAL, Chantal MERCIER-COURTY, Bruno SLAMA

Absent(e)s :

Secrétaire :

Sandrine CLAVIERES

*Monsieur Thierry ORLIAGUET donne pouvoir à Monsieur Didier MULLER et quitte la séance après la question n°2
Madame Pascaline BIDOUNG, qui avait donné pouvoir à Monsieur Christophe BERTUCAT, est présente à partir de la question n°5.
Monsieur René MAYOT, qui avait donné pouvoir à Madame Claudine KHATCHADOURIAN-TECER est présent à partir de la question n°5.*

Interruption de séance de 21 h 25 à 21 h 45.

A partir de la question n°7, M. le Maire confie la conduite des débats à M. Alain MARTINET, Premier Adjoint.

Rapport N° 9
INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES DECISIONS PRISES EN
MATIERE D'EMPRUNT 2008

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 04/04/2008, reçue en Préfecture du Puy-de-Dôme le 15/04/2008, donnant délégation à M. le Maire pour réaliser les emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, ainsi que les opérations financières utiles à la gestion de la dette, y compris les opérations de couverture de risques de taux et de change et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 20/12/2007, reçue en préfecture du Puy-de-Dôme le 03/01/2008, décidant des montants maximums du volume d'emprunt et de la ligne de trésorerie à souscrire pour l'année 2008 ;

Le Maire a décidé le 16 décembre 2008

Afin de financer le programme d'investissement du budget 2008, la ville de Clermont-Ferrand souscrit auprès de DEXIA CREDIT LOCAL un prêt de 2 000 000 €, d'une durée de 20 ans et 6 mois dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Caractéristiques du prêt :

- Phase de mobilisation :
 - Durée : de la date d'émission du contrat au 30/06/2009 ;
 - Taux : 5.65 % à la date d'émission du contrat. Ce taux est révisé selon la variation du taux de rémunération du Livret d'Epargne Populaire (LEP) ;
 - Paiement des intérêts : au terme de la phase de mobilisation fixé le 30/06/2009.
 - Commission de dédit : 0.50 % de la différence entre le montant du prêt et le montant versé.

- Phase d'amortissement :
 - Durée : 20 ans ;
 - Taux : 5.65 % à la date d'émission du contrat, revenant à un taux trimestriel équivalent à 5.53 %. Le taux annuel sera, le cas échéant, révisé de la variation du taux de rémunération du Livret d'Epargne Populaire (LEP) ;
 - Périodicité : Trimestriel
 - Amortissement : Constant ;
 - Remboursement anticipé : indemnité actuarielle.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission de bien vouloir prendre acte de cette décision.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 04 mars 2009

Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint aux Finances

Alain BARDOT